

SHANGHAI ELECTIONS 2024

Elections Primaires

Procuration

La société (A*) _____,

Membre actif de la CCI FRANCE CHINE ayant le droit de vote,

donne procuration à la société (B*) _____,

Membre actif 2024 de la CCI FRANCE CHINE ayant le droit de vote,

pour la représenter et voter en son nom :

- aux Elections primaires de la CCI FRANCE CHINE qui se tiendront à Shanghai le mercredi 27 mars 2024.
- à l'Assemblée Générale ordinaire de la CCI FRANCE CHINE qui se tiendra à Pékin le vendredi 29 mars 2024.

Date :

Signature et cachet de la société (A) :

* Les sociétés A et B ne doivent pas appartenir au même groupe de sociétés.

* Les sociétés A et B doivent être localisées dans l'une des provinces ou municipalités autonomes suivantes : Shanghai, Anhui, Chongqing, Hubei, Jiangsu, Jiangxi, Sichuan, Tibet, Zhejiang.

* Une société ne peut pas cumuler plus de 3 procurations.